



## LE MOT DU MAIRE

Depuis plusieurs semaines, la presse se fait l'écho des réflexions engagées par de nombreuses communes, concernant la réforme territoriale ;

Bien que peu d'articles soient parus sur les communes de Montrevault-Communauté, nous n'échappons pas à ces réflexions.

Dans un premier temps, nous avons mesuré l'impact de la baisse des dotations de l'état sur nos budgets : communal et intercommunal.

Afin de préserver nos capacités à investir, nous étudions plusieurs pistes, notamment la création d'une commune nouvelle qui pourrait regrouper les onze communes de notre territoire.

En effet, l'état incite les communes à se regrouper sous une seule entité en garantissant le maintien des dotations pour trois ans.

Pourtant il ne faut pas choisir la commune nouvelle pour les avantages financiers. Ce serait un contresens, il faut choisir la commune nouvelle parce que l'on veut des communes plus fortes dans des intercommunalités de projets, parce que l'on veut regrouper la richesse financière de chaque commune et la richesse humaine de l'ensemble d'un bassin de vie.

Il faut créer une commune nouvelle parce que l'on souhaite une meilleure rationalisation de l'action publique, parce que l'on se connaît et que l'on a envie de travailler ensemble.

La commune, collectivité préférée des français prouvera encore une fois sa capacité à s'adapter et à se regrouper avec d'autres, pour mieux assumer en solidarité ce qu'elle ne peut faire seule.

C'est aussi par la confiance accordée aux acteurs locaux que nous trouverons la meilleure organisation possible au service du concitoyen que vous êtes.

Pour l'heure, l'ensemble des 177conseillers de notre territoire a recensé les différentes tâches, activités et services dont vous avez besoin. Prochainement ces élus vont définir à quel niveau ils conçoivent que soient exercées ces compétences, en fonction des besoins, qu'ils soient quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou plus éloignés.

C'est bien ce travail et la charte qui en découlera, qui définiront la pertinence ou non de la création d'une commune nouvelle et non pas l'inverse.

Les semaines qui viennent vont donc être ponctuées par de nombreuses réunions, afin que chaque élu mesure les enjeux et conséquences de cette réforme inédite depuis la révolution Française.

Une chose est sûre, aujourd'hui nous avons le devoir d'agir si nous voulons exister demain.

Votre maire

## SOMMAIRE

- Conseil Municipal

- Etat Civil

- Manifestations

- Ecole de Musique

- SEL

- Comité de jumelage

- Transport Solidaire

- Le CLIC

- L'eau

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

*Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 13 janvier 2015*

### **EMPRUNT COMMERCE (prêt en devises CHF) – arbitrage**

Constatant l'évolution du taux de change de l'euro ;

Considérant que la commune du FIEF SAUVIN dispose d'un emprunt en devises CHF contracté auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine pour le budget commerce multiservices.

Le conseil municipal décide d'arbitrer la devise du prêt vers la devise Euro sur la base d'un taux fixe à 1,58% sur la durée restante.

### **VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2015 – Budget COMMERCE**

#### ***AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - Budget Commerce***

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Denis RAIMBAULT, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014. Ce jour statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :	+	8 081,47 €
Au titre de l'exercice arrêté :	+	1 368,35 €
Soit un résultat à affecter :	+	<b>9 449,82 €</b>

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 23) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 15 000 €

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)

Hors restes à réaliser :	-	10 220,88 €
Solde des restes à réaliser en investissement		00,00 €
<b>Résultat</b>	-	<b>10 220,88 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**- D'AFFECTER la somme de 9 449,82 € à la section d'investissement.**

### **BUDGET PRIMITIF 2015 – Budget Commerce**

Considérant le projet d'arbitrage d'un prêt, Monsieur le Maire expose le contenu du budget.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :**

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	230 600 €	230 600 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	77 800 €	77 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>308 400 €</b>	<b>308 400 €</b>

- Précise que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature)

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### ***Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et de l'adhésion à ce groupement***

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il est dans l'intérêt de **la commune de LE FIEF SAUVIN** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant que le SIEMML entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

**D É L I B È R E :**

Article 1 : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEMML en application de sa délibération du 20 mai 2014.

Article 2 : Approuve l'adhésion de la commune de LE FIEF SAUVIN au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

### **MONTREVAULT COMMUNAUTÉ : Modification statutaire – ajout, au sein des compétences facultatives, de la compétence “Aménagement numérique”**

Monsieur le Maire fait état de la décision arrêtée par le Conseil de Montrevault Communauté, suivant sa délibération en date du 19 janvier 2015, par laquelle il a lancé la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes, à l'effet d'ajouter, au sein des compétences facultatives, une compétence relative à l'aménagement numérique.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt à transférer la compétence “Aménagement numérique” pour avoir une politique d'aménagement à l'échelle du territoire et en lien avec les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes, à l'effet d'ajouter, au sein des compétences facultatives, une compétence relative à l'aménagement.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune du Fief-Sauvin ne souhaite pas exercer son droit de préemption à l'occasion de la vente de l'immeuble sis 10, rue des Sorbiers appartenant à Mr et Mme Maurice LECHAT.

## ETAT CIVIL

### . NAISSANCES

16/01/2015 : Alyson HUET  
de Julien et Florence

22/01/2015 : Justine CLAQUIN  
de Fabien et Laurence

### . DÉCÈS

11/01/2015 : AUGER Emilia, 83 ans

## MONTREVAULT COMMUNAUTE

### Espace Emploi-Relais Mission Locale de Montrevault Point Information Jeunesse (PIJ)

Ouvert tous les jours (sauf mercredi matin) de  
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (PIJ ouvert  
le samedi matin pendant les périodes  
scolaires)

02.41.30.06.32

[espace-emploi@cc-montrevault.fr](mailto:espace-emploi@cc-montrevault.fr)

## ECOLE DE MUSIQUE

C'est terminé ! Fini les précipitations comme ils  
disent dans le poste, l'eau va s'écouler  
tranquillement dans notre bonne vieille terre et  
laisser place au ciel bleu et ensoleillé du  
printemps.

Il est temps de vous annoncer notre concert de  
printemps.

L'Orchestre d'Harmonie du Val d'Evre  
est heureux de partager avec vous ce concert  
de printemps le

**Dimanche 15 mars 2015**

**A 16 h 00**

**Salle Bayard de Montrevault**

Nous vous offrirons un nouveau répertoire varié  
dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

A bientôt.

**Entrée : 5 euros, - de 16 gratuit.**

## MANIFESTATIONS

### MARS

Dimanche 08 : Randonnée des Touterreurs

Samedi 14 : Soirée FCFG - Gesté

Mercredi 18 : Repas langue du Club - Espace  
Intergénération

Vendredi 20 : Après-midi dansant MCL

Dimanche 21 : Badminton - Salle de Sports

Dimanche 21 : Permanence ALA - Salle des  
Associations

Jeudi 26 : Concours de belote du Club -  
Espace Intergénération

## SYSTEME D'ECHANGE LOCAL

Le sel, vous connaissez? LE SEL (SYSTEME  
D'ECHANGE LOCAL) dont l'objectif est  
l'échange de biens, de services, de savoirs et  
de savoir-faire .

Il n'y a pas de circulation d'argent. Faire des  
économies en temps de crise, ce n'est pas  
négligeable.

Le SEL favorise les contacts et les échanges.  
Tout le monde a quelque chose à proposer  
(promener un chien, garder des enfants  
ponctuellement, échanger des légumes,  
bricoler, cuisiner, repasser...).

**Tout le monde peut échanger. Prochaine  
permanence d'informations et d'inscriptions  
le lundi 2 mars 2015 de 19h30 à 20h30 salle  
Vive alouettes à Saint Laurent des Autels.  
(les permanences se déroulent le 1er lundi  
de chaque mois).**

Le SEL est ouvert à tous les habitants de St  
Laurent des Autels et aussi de toutes les  
communes environnantes.

Pour plus d'informations, envoyer un mail à  
l'adresse suivante :

[asso.des.familles@gmail.com](mailto:asso.des.familles@gmail.com)

ou sur notre site :

<http://assodesfamilles.e-monsite.com>

## COMITE DE JUMELAGE

Le comité de jumelage organise une sortie les 09 et 10 mai 2015 à thésée, commune du Loir et Cher, dans le but de concrétiser une démarche éventuelle de jumelage.

Nous invitons les personnes intéressées à se préinscrire afin d'organiser le transport et l'hébergement. Le programme du séjour sera diffusé ultérieurement.

Préinscription avant le 15 mars au 02.41.70.21.55 ou au 06.50.98.69.12.

## TRANSPORT SOLIDAIRE

Rappel et mise à jour des numéros de téléphone des chauffeurs bénévoles.

Gérard AUDOUIN : 07.77.08.13.70

Jean LEPINE : 06.32.29.83.35

Marijo LEPINE : 02.41.63.56.13

Jean-Marie MOREAU : 02.41.70.24.70

Christine OUVRARD : 02.41.70.22.91  
06.37.10.70.32

Denis VERRON : 06.61.14.20.19

Thérèse PASQUIER : 02.41.70.22.94

## CLIC DU PAYS DES MAUGES

### L'ACCUEIL DE NUIT

***L'accueil de nuit est une structure spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés dont le sommeil est perturbé.***

#### **Comment cela fonctionne ?**

L'accueil de nuit est un mode d'hébergement à temps partiel en maison de retraite destiné à des personnes désorientées vivant à domicile. L'accueil de nuit débute en début de soirée et se termine au matin.

#### **Quels objectifs ?**

##### Pour la personne accueillie :

- Retrouver un rythme de sommeil nocturne,
- Bénéficier d'activités préparant au sommeil ou pour occuper la nuit.

##### Pour la personne qui aide au quotidien (conjoint, famille..) :

- Lui permettre de retrouver un sommeil réparateur, une ou plusieurs nuits par semaine,
- L'accompagner dans la compréhension de la maladie et des symptômes qui y sont liés,
- Lui permet de bénéficier d'une écoute et d'un soutien auprès de professionnels.

#### **Quelles aides financières ?**

En fonction de la situation de la personne aidée, différentes aides peuvent être sollicitées : ADAPA, aides des caisses de retraite dans le cadre de dispositif d'aide aux aidants, réductions d'impôt pour les personnes imposables.

#### **Après de quel organisme puis-je me renseigner ?**

Pour répondre à vos questions, le CLIC du Pays des Mauges est à votre écoute. Il vous informe sur les services de proximité et sur les aides financières possibles.

N'hésitez pas à appeler le CLIC au **02 41 71 77 00**.

*Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, l'eau vous consulte. Votre avis sera précieux pour préparer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation pour les années 2016 à 2021.*

*C'est sur ces deux plans de gestion, aujourd'hui à l'état de projet, que nous souhaitons connaître votre avis. Leur version définitive sera adoptée fin 2015.*

## **UNE CONSULTATION POUR QUI, POURQUOI ?**

### ***Sur quoi donner votre avis ?***

Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Loire-Bretagne :

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et son programme de mesures associé
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Ces documents s'appliqueront pour les années 2016 à 2021.

### ***Qui vous consulte ?***

Le comité de bassin et l'État élaborent ces plans de gestion et souhaitent connaître votre avis avant de les adopter définitivement.

Le comité de bassin est le «parlement de l'eau» qui réunit les représentants de l'État, des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et des associations à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

### ***Qui peut répondre et comment ?***

Tous les habitants du bassin.

Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs identifié.

Plusieurs possibilités pour donner votre avis :

- répondez sur [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)
- formulez une contribution libre sur papier ou par courriel à [sdage@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sdage@eau-loire-bretagne.fr)

### ***À quoi vont servir vos avis ?***

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter leurs propositions.

### ***À votre écoute !***

Vous avez déjà été consultés en 2005 et 2008 pour l'élaboration du Sdage actuel.

En 2012/2013, vous avez été consultés sur les questions importantes que le Sdage 2016-2021 doit traiter.

Vos avis ont été utiles. En 2013 par exemple, le comité de bassin a rendu plus explicite la question des substances médicamenteuses et hormonales, et il a renforcé la prise en compte des milieux sensibles du littoral et de l'amont des bassins versants...